Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le



ID: 038-253804710-20220119-22\_09-DE



## N° 22.09 OCAD3E – RENOUVELLEMENT AGREMENT

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, Le bureau dûment convoqué le 14 janvier Habilité par l'article L5211-10 du CGCT Et la délibération S'est réuni en session ordinaire au SMND le 19 janvier 2022 Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice: 6

Présents: 6

## PRESENTS:

Monsieur FAYET Michel Monsieur MARMONIER Pierre Monsieur ROSET Patrick Madame DEBES Céline Monsieur VILLARD Claude Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé:

Envoyé en préfecture le 21/01/2022

Reçu en préfecture le 21/01/2022

Affiché le



ID: 038-253804710-20220119-22\_09-DE

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) sur les déchèteries du Syndicat, le SMND a signé des conventions relatives aux DEEE, et aux lampes usagées avec OCAD3E, organisme coordonnateur du dispositif.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme pour l'année 2021. Le 13.12.2021 l'agrément a été renouvelé jusqu'au 01.07.2022.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer le renouvellement de ces conventions, relatives avec OCAD3E, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 01 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 19 janvier 2022

Michel FAYET, Président